

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du lundi 23 novembre 2020

Nombre de

conseillers

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille vingt le vingt-trois novembre à 18 heures 02

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSENANS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Masson Laurent, Maire

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents : S. FAGOT, J. BESANCON, R. BRUN, D. DAL GOBBO, P. MIDOL, L. MASSON, C. GAUBERT, I. LELIARD, D. MONNIER ; V. TRESY

Date de
convocation :

17/11/2020

Absents : A. GUIDET

Date d'affichage :

23/11/2020

Secrétaire de séance : Julie BESANCON



OBJ. : Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2021

Vu le Code forestier et en particulier les articles, L112-1, L121-1 à L121-5, L124-1, L211-1, L212-1 à L212-4, L214-3, L214-5, D214-21-1, L214-6 à L214-11, L243-1 à L243-3, L244-1, L261-8.

Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Définit les dévolutions et destinations des coupes et des produits de coupes de la façon suivante :
 - vente aux adjudications en futaie affouagère la parcelle 18 aj composée de frênes, chênes, hêtres
- Destine le produit des coupes de la parcelle 18 aj à l'affouage sur pied
- Refuse l'escompte pour paiement comptant
- Accorde les ventes de gré à gré selon les procédures de l'ONF sur les parcelles relevant du régime forestier
- Donne pouvoir au Maire pour effectuer les démarches nécessaires et l'autorise à signer tout document afférent.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, MASSON Laurent